



# Immigrés et étrangers :

Entre discriminations  
et inégalités sociales

AVEC LE SOUTIEN DE :

**Alternatives  
Economiques**

## LA COLLECTION : LES DOSSIERS DE L'OBSERVATOIRE DES INÉGALITÉS

Ces documents présentent des synthèses des éléments disponibles sur le site de l'Observatoire des inégalités [www.inegalites.fr](http://www.inegalites.fr). Ils permettent notamment aux citoyens qui n'ont pas accès à l'Internet de faire connaissance avec nos informations. Ils constituent un outil à destination de tous ceux qui veulent faire le point sur la question. Toute reproduction est interdite sans l'accord de l'Observatoire des inégalités.

Retrouvez les données actualisées sur [www.inegalites.fr](http://www.inegalites.fr).

© Observatoire des inégalités.

Toute reproduction même partielle est soumise à l'autorisation préalable de l'éditeur, quel que soit le support de la reproduction. Toute copie destinée à un usage collectif doit avoir l'accord du Centre français du droit de copie.



# Immigrés et étrangers :

## Entre discriminations et inégalités sociales

Introduction	2
Éléments de cadrage	3
Education	6
Emploi	10
Revenu	20
Conditions de vie	22
Débat	26
Bibliographie	32



## INTRODUCTION

La France est un bien étrange pays. Tout en durcissant les conditions d'entrée et de séjour dans l'Hexagone, notre pays met de plus en plus en avant les discriminations dont sont victimes certaines minorités d'origine étrangère. Non sans hypocrisie, la France souhaite trier les « bons » immigrés, ceux qui sont diplômés et qui viennent travailler sans leur famille, des « mauvais », ceux qui rejoignent leur conjoint en France ou qui entrent de façon irrégulière. De même, notre pays se targue d'être la patrie des droits de l'Homme, et en même temps le ministre de l'Immigration se félicite de la diminution du nombre de demandeurs d'asile.

La distinction Français-étrangers, que nous utilisons par souci de simplification est très imparfaite. Elle ne colle pas toujours avec la réalité. Parmi les étrangers, tous ne subissent pas le même degré de discrimination, selon l'origine, le patronyme ou la couleur de la peau. A l'inverse, une partie de la population vivant en France, originaire d'Afrique (ayant acquis parfois de longue date la nationalité française) ou des Antilles, par exemple, n'a rien d'étrangère mais connaît le même type de situation. Par étranger, il faut entendre l'« Autre », car il s'agit plus de perception que d'une réalité.

Il n'est pas facile de démêler l'écheveau des inégalités dont sont victimes les étrangers ou les minorités visibles. Deux facteurs se cumulent. Tout d'abord des discriminations strictes, au faciès ou au patronyme, dans l'emploi, le logement, la vie de tous les jours... Le développement des enquêtes de testing et quelques travaux statistiques ponctuels montrent désormais clairement l'existence de discriminations. Toutefois, l'état des discriminations reste difficile à quantifier et il est très difficile d'en connaître l'évolution ou de comparer la France à d'autres pays faute d'indicateurs homogènes dans le temps et entre les pays.

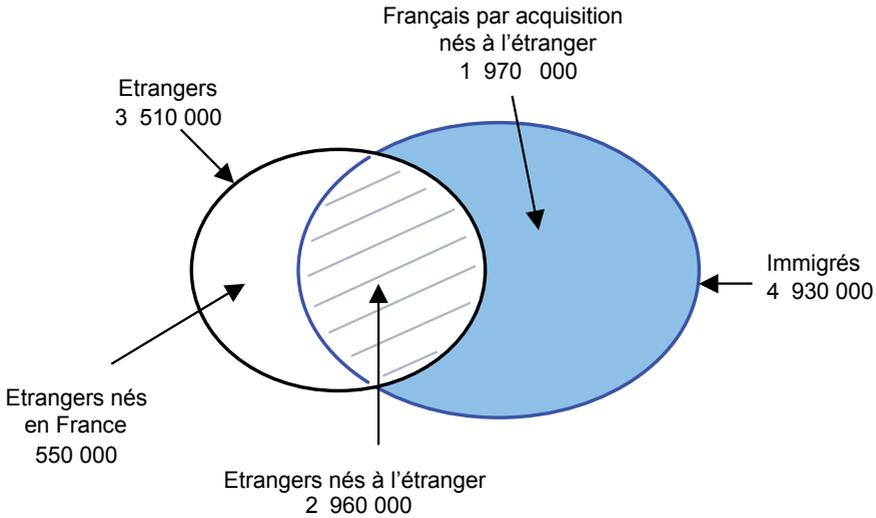
Mais ces populations doivent surmonter un handicap encore plus lourd qui frappe l'ensemble des couches défavorisées : leur situation sociale. La lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité sont des bonnes choses, sauf si elles servent à éviter de réfléchir davantage et de remettre en cause des privilèges plus profonds dont disposent les milieux favorisés. La position sociale, le niveau de vie des étrangers qui vivent en France sont en premier lieu déterminés par des niveaux de qualification moindre. A l'école par exemple, les enfants d'origine immigrée réussissent aussi bien que les autres, à origine sociale équivalente. Ce sont d'abord leurs revenus inférieurs et des statuts plus précaires qui les empêchent d'accéder à un logement convenable. Sans vouloir minimiser les discriminations, qui existent bel et bien, leur suppression totale ne rétablirait pas l'égalité entre un fils d'ouvrier et un fils de cadre supérieur. En outre, comme rappelait le président de la Halde, Louis Schweitzer, « diversité n'est pas toujours synonyme d'égalité » parce qu'il ne suffit pas d'avoir des Africains dans son personnel pour qu'ils soient traités à égalité.

**Noam Leandri**



## ÉLÉMENTS DE CADRAGE

### COMBIEN D'IMMIGRÉS ET D'ÉTRANGERS EN FRANCE ?



Source : Insee, 2005

#### La notion d'immigré fait référence au lieu de naissance

L'Insee décompte officiellement 4,9 millions d'immigrés en 2005. Être immigré est une question de lieu de naissance, quelle que soit la nationalité. Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant durablement en France. Parmi eux, 3 millions sont de nationalité étrangère et 2 millions, nés à l'étranger, ont fait le choix de devenir français, soit 40 % de l'ensemble.

14 millions de Français ont un parent ou un grand parent immigré en 1999. Ceux que l'on appelle les enfants d'immigrés ou les «secondes générations» sont les descendants directs d'immigrés. Nés en France, ils ne sont donc pas immigrés, et dans la plupart des cas ils sont de nationalité française. L'Insee en dénombre environ 2,3 millions.

#### La notion d'étranger fait référence à la nationalité

Les étrangers sont les personnes résidant durablement en France, mais qui n'ont pas la nationalité française. Ils sont 3,5 millions. Ce n'est pas une question de lieu de naissance : une partie des étrangers, 550 000 au total, sont nés sur le sol français. Ils pourront acquérir la nationalité française à leur majorité.

### QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE INÉGALITÉ SOCIALE ET DISCRIMINATION ?

Une inégalité sociale correspond à une différence de situation des individus en raison des ressources qu'ils détiennent (éducation, revenus, capital social, etc.) ou de pratiques (santé, logement, situation d'emploi, etc.) qui peuvent être classées hiérarchiquement.